

Le télétravail, la « reconnaissance » aléatoire et le retour sur site

Non-cadres et cadres,
siège et régions

Télétravail : il va bien falloir en reparler !

Beaucoup d'entre vous ont pu goûter au télétravail. Des plus, des moins, et surtout un constat : Il faudra revoir l'accord actuel.

- ▶ Sur la restauration uniquement, la Direction a économisé entre 600 000 et 700 000 €. Elle refuse pourtant de prendre en charge des frais engagés par les collaborateurs. Est-ce juste ?
- ▶ 20€ de dédommagement par mois, vous plaisantez ? Vous avez tous pu constater que cette somme était ridicule pour ceux déjà dans le dispositif. Les salariés n'attendent pas de l'aumône de la part de la direction !
- ▶ L'accès au télétravail : les conditions de refus doivent être revues
- ▶ Plus de souplesse dans l'usage
- ▶ etc...



Les organisations syndicales signataires de l'accord englobant le télétravail doivent prendre leurs responsabilités et demander avec nous, de meilleures dispositions pour les salariés. Des actes sont attendus par les salariés et c'est aussi dans l'intérêt de l'entreprise. Nous avons déjà préparé des revendications !

ACTIONS GRATUITES : VENTE BLOQUEE !



Des salariés ont eu la mauvaise surprise de constater que Generali empêche la vente de leurs actions gratuites, sans communication de la part de la DRH. Ce manque de transparence vis-à-vis des salariés est anormal. La CGT n'est pas favorable à ce type de « rémunération » à risques, même si c'est important pour les salariés.

Nous vous informons que nous avons bien pris en compte votre message.

Votre demande de vente de actions est bien enregistrée et vos documents reçus. En revanche, la vente n'est toujours pas exécutée car le bloc de cessions qui devait se terminer fin avril a été repoussé à la demande de GENERALI. Nous n'avons pas connaissance pour le moment de la nouvelle date d u fin du bloc.

Votre ordre de vente est bien enregistré et vos documents reçus. En revanche, la vente n'est toujours pas exécutée car le bloc de cessions qui devait se terminer fin avril a été repoussé à la demande de GENERALI. Nous ne connaissons pas pour le moment la nouvelle date de cession de ce bloc. Pour toute réclamation, nous vous invitons à contacter GENERALI via l'espace RH / Réseauline de votre intranet ou par téléphone au 01.58.34.16.00.

Dans l'intranet, on peut lire : « L'actionnariat Generali est une composante à part entière de la rémunération . »
C'est donc une véritable trahison pour les salariés, notamment pour ceux qui ont des besoins financiers urgents.

Extrait d'une réponse de Société Générale Securities Services :
« L'action GENERALI France n'étant pas cotée sur Euronext, les ordres de vente sont traités selon un calendrier spécifique défini par GENERALI France. Normalement les ventes se font par bloc à la fin de chaque mois (les dates peuvent changer en fonction du choix de GENERALI) »

La situation pourrait être débloquée début juin.

A combien la valeur de l'action sera-t-elle fixée ?

Ne soyons pas trop inquiets : les actions gratuites remplacent les « stock options », et les dirigeants ne vont sans doute pas se tirer une balle dans le pied.

<https://www.lesechos.fr/2015/06/les-actions-gratuites-ont-detrone-les-stock-options-250549>

Si vous faites des recherches, dans votre espace RH, le dernier document officiel concernant les actions gratuites date de ... 2016 ! C'est dire l'importance du sujet pour la direction. Actuellement, chaque action est valorisée à 15,31€

... A SUIVRE !

Retour futur vers les sites

Le retour sur site a été l'occasion de plusieurs réunions avec la direction :

CSE Central du 19 mai 2020 Extrait de la déclaration de la CGT

« Dans ce plan de reprise d'activité, la CGT regrette de ne pas trouver de réponses à deux de nos principales revendications à savoir :

La mise en place d'une indemnité de frais pour les salariés qui travaillent à distance et les télétravailleurs à hauteur de 150 euros par mois comprenant le repas de midi et la participation aux frais de connexion, d'électricité et d'emplacement.

Un engagement de Generali à prendre en charge les salaires des administratifs et commerciaux à 100% quelle que soit la situation du salarié (garde d'enfants, personnes vulnérables, etc..)

La CGT rendra un avis défavorable. Au-delà de cet avis, s'engageant pour l'avenir, elle rappelle, si besoin est, qu'elle mettra toutes ses forces en œuvre pour faire en sorte que le monde d'après soit meilleur que le monde d'avant. »

[Lire la déclaration complète](#)

A retenir

- **Salariés vulnérables** : le médecin du travail est désormais habilité à établir un certificat d'isolement. Le salarié doit se rapprocher du médecin. Le certificat établi à contact RH, copie au manager. **Il sera rémunéré à 84%**, comme en chômage partiel.
- La CGT demande à la Direction d'informer les salariés dans la situation « vulnérable » ou « garde d'enfants » qu'ils ne percevront que 84% du salaire net. **La CGT avait demandé une prise en charge à 100%**.
- Les tests Covid19 à Saint Denis ne sont pas envisagés

Merci aux participants à l'enquête en ligne !
Vos nombreux commentaires nous ont permis d'affiner nos revendications et ainsi de mieux vous représenter.

B2V propose une aide financière d'urgence



Covid : Une aide financière de 500 €

Qui peut bénéficier de cette aide d'urgence ?

Les actifs (salariés, sans emploi, invalides) ou les retraités affiliés au Groupe B2V.

Quels sont les motifs de demande couverts par le dispositif ?

Impayés liés au logement, assurances, découvert bancaire, surendettement, frais spécifiques générant

un déséquilibre budgétaire, frais liés au confinement / dé-confinement : garde d'enfants, auxiliaires de vie, portage de repas, déplacements..., dépenses exceptionnelles : frais d'obsèques...

Quel montant d'aide est alloué ?

Une aide financière de 500 € maximum, non renouvelable.

Elle est assortie d'un accompagnement et d'une écoute personnalisée.

<https://www.b2v.fr/particulier/actualites/aide-durgence-covid-19>



[CGT Generali](#)

Pour + d'informations sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute
Contact : cqtgeneral@gmail.com